

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Le conseil municipal légalement convoqué en date du 13 juillet 2023, s'est réuni en mairie, le 24 avril 2023, à 20h00, sous la présidence de Richard LABALME, maire.

Présents : GUILLET Josiane, TATON Dorothée, LOURENCO Jean-Marc, REVOL Dominique, CHANUDET Guy, LABALME Richard, CABAUD Bernard, BALME Anne-Lise, PERRAUD Nathalie, MARGUIN Xavier

Excusés : BOUQUIN Maryline, GATHERON Sandrine (pouvoir à BALME Anne-Lise), VERCHERAT Marie-Jeanne (pouvoir à TATON Dorothée), MORIN Brigitte

Absents : SANLOUP Franck

Secrétaire de séance : TATON Dorothée

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

Ordre du jour :

1. Choix sur les différentes propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementales d'ingénierie de l'Ain
2. Délibération pour refacturation de l'électricité pour la fête du village du 26 août
3. Délibération pour modifier les tarifs des concessions au cimetière

1. Choix sur les différentes propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementales d'ingénierie de l'Ain

Monsieur le Maire fait une présentation de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements du cœur de village. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementales d'ingénierie de l'Ain et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2. Délibération pour refacturation de l'électricité pour la fête du village du 26 août

Dans le cadre de l'organisation de la fête du village du 26 août, 2 branchements provisoires ont été commandés auprès d'ENEDIS et seront installés le 11 août pour permettre aux différents forains d'assurer leurs animations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de refacturer l'électricité aux forains selon le relevé qui sera fait avant et après la manifestation et suivant la facture reçue en Mairie.

3. Délibération pour modifier les tarifs des concessions au cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Cavurne (tarif inchangé)	15 ans → 500€ 30 ans → 600€ 50 ans → 900€
Colombarium (tarif inchangé)	15 ans → 650€ 30 ans → 750€

Caveau de 2m ²	15 ans → 180€ 30 ans → 300€ 50 ans → 500€
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	30€

Prochaines réunions du conseil municipal → 29 septembre 2023
→ 27 octobre 2023
→ 24 novembre 2023
→ 20 décembre 2023